



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 38923

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports qu'il n'y a actuellement aucune réglementation précise en ce qui concerne l'ouverture intempestive de tranchées dans les villes. Certains organismes refusent notamment toute programmation de leurs travaux. Il souhaiterait donc savoir s'il ne lui semble pas judicieux d'imposer la mise en place de programmes pluriannuels de coordination, toute entreprise et tout service publics refusant d'appliquer ces programmes étant tenus de payer une taxe importante en cas de non-respect. Il désirerait qu'il lui indique si les services de son ministère font actuellement une étude en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38923

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1506